Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260605-2026_45-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
01/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 06/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Excusés et représentés :
SAVINEL Fanny donne pouvoir à MAGAUD PERNOT Roxanne
MAILLARD Jean-Charles donne pouvoir à MALLET Bertrand

Absente : BAZILLE Sandra

Secrétaire de séance : BOUGERE Cindy

2026/45 – Participation financière à l'école publique de Bazouges-la-Pérouse

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Noyal-sous-Bazouges n'ayant pas d'école publique, est tenue de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques (classes maternelles et élémentaires) où sont scolarisés les enfants de la commune (cf. article L. 212-8 du Code de l'Education). Le montant de la contribution est soit égal au coût de fonctionnement de l'école publique de la commune d'accueil ou peut être inférieur à ce coût ou limité au coût moyen départemental dans le cas où la commune d'accueil le décide.

Monsieur le Maire présente ci-dessous la demande de participation de l'école publique de Bazouges-la-Pérouse qui accueille des enfants de Noyal-sous-Bazouges et le coût que cela représente pour l'année scolaire 2025/2026 :

Participation école publique 2025/2026					
Ecole publique	Coût commune d'accueil		Nombre d'élèves		Coût total
	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	
Bazouges-la-Pérouse	493 €	1 554 €	4	2	5 080,00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de participer aux frais de scolarité de l'école publique de Bazouges-la-Pérouse à hauteur de 5 080,00€,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

Secrétaire de séance :
Cindy BOUGERE

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET